

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

### Coronavirus en Provence-Alpes-Côte d'Azur : point de situation

Marseille, le 25 mars 2020.

Le décompte quotidien des nouveaux cas est désormais réalisé par l'agence nationale Santé publique France.

[Consultez ici le bulletin quotidien de Santé publique France](#)

#### Dans notre région :

- 619 personnes positives au Covid-19 sont hospitalisées ;
- 144 personnes sont en réanimation ;
- 33 personnes testées positives au Covid-19 sont décédées.

Le virus circule activement dans notre région : il n'est donc plus possible de rechercher systématiquement les contacts des personnes positives au Covid-19. La consigne est à présent d'appeler son médecin si l'on présente des symptômes (toux, fièvre). Ce dernier pourra juger utile de faire venir la personne à son cabinet, en respectant les conditions d'hygiène et de sécurité, ou pourra lui prescrire un traitement à distance, et éventuellement un arrêt de travail. Si les symptômes s'aggravent, avec notamment l'apparition de difficultés respiratoires, il faut alors appeler le SAMU-Centre 15.

#### Qui peut se faire tester ?

Pour préserver notre système de santé, il est important de réserver les tests aux personnes les plus vulnérables et exposées au Coronavirus.

Si vous avez des symptômes évocateurs du Coronavirus, contactez donc en premier lieu votre médecin. S'il estime que votre état de santé le nécessite, il pourra alors vous prescrire une ordonnance pour réaliser un test diagnostic.



Il est important de réserver la réalisation des tests à ces personnes, plus fragiles et vulnérables, pour fluidifier leur diagnostic et leur éventuelle prise en charge.

### **Les mesures mises en place dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)**

- 31 Ehpad concernés par des cas de Covid-19

Dans le cadre de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 sur le territoire, en phase épidémique, un protocole récapitulatif de l'ensemble des conduites à tenir a été adressé à l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la région.

Pour ce faire, un secteur dédié pour les premiers malades confirmés et pour les autres cas présentant des symptômes évocateurs doit être mis en place au sein de l'établissement, selon les caractéristiques du bâtiment. Ce secteur dédié va permettre de limiter les risques de contagion et de renforcer la surveillance des malades.

L'ARS rappelle également l'importance de respecter les mesures de prévention et de protection : les gestes barrières :

- le lavage et la désinfection des mains ;
- le fait d'éviter les contacts physiques non indispensables ;
- le confinement du malade, dans des conditions clairement définies et strictement encadrées ;
- l'aération régulière des pièces ;
- la restriction des visites dans des conditions encadrées.

### **Rappel des recommandations à suivre pour la population**

Pour limiter la propagation de l'épidémie, la mesure la plus efficace est la plus simple, elle repose sur la responsabilité individuelle, c'est-à-dire : respecter les règles du confinement et les gestes barrières.

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Rester chez soi et ne sortir que pour le strict nécessaire
- Respecter les distances (au moins un mètre entre chaque personne)
- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter

**J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.**